

PEDAGOGIE

Quelques considérations sur l'Instruction publique dans la Province de Québec.

Nous reproduisons de *l'Etude Critique de notre Système Scolaire* (Montréal 1913) le résumé d'un discours prononcé par l'Inspecteur général des écoles catholiques, au Congrès de l'Association catholique de la Jeunesse Canadienne, tenu aux Trois-Rivières en juin 1913.

"M. Magnan félicite d'abord l'A. C. J. C., d'avoir mis au programme du Congrès général de 1913, l'importante question de l'instruction publique; puis il loue chaleureusement l'amour du travail et l'excellent esprit de patriotisme qui animent la belle et prospère association de la jeunesse canadienne-française.

Après avoir dit combien il regrette de ne pouvoir être présent à la séance du lendemain matin où, d'après le programme, l'Inspecteur général devait clôturer le débat sur "les résultats obtenus par le système d'Instruction publique en vigueur dans Québec", M. Magnan complimente délicatement les camarades Tessier et Dorion qui venaient de lire deux travaux très intéressants, le premier: "Historique de l'enseignement primaire dans la province de Québec", et le second: "Organisation actuelle de l'Instruction publique".

L'Inspecteur général souligne certains faits historiques et en rappelle d'autres qui nous font mieux comprendre l'esprit qui anime le système actuel. Il précise aussi quelques articles de la loi scolaire, et met au point certaines données qu'il importe de connaître bien exactement, afin de travailler plus efficacement à l'amélioration de l'éducation populaire.

M. Magnan ne veut pas empiéter sur le débat du lendemain, néanmoins, il donne des statistiques très intéressantes, démontrant que notre système d'Instruction publique s'est développé normalement, et que si, dans certains cas, on n'a pas toujours su en obtenir le maximum de rendement possible, du moins les résultats obtenus font-ils espérer qu'avec un peu plus de zèle, de générosité et de méthode, ce système est susceptible de développements qui assureront d'une façon incontestable la supériorité de la province de Québec dans toutes branches de l'Education: primaire, secondaire et supérieure.

Voici quelques-uns des tableaux produits par l'Inspecteur général: